



11° Rallye National du VAL D'ANCE

29 – 30 MARS 2013

COUPE DE FRANCE DES RALLYES 2013 National (coefficient 3)

Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
Challenge A.S.A. ONDAINE

REGLEMENT

**A.S.A. ONDAINE - MAIRIE
43210 BAS en BASSET**

**Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 06.89.33.77.47**

Site : <http://www.asaondaine.com>

Email : contact@asaondaine.com

L'A.S.A. ONDAINE REMERCIE

Les autorités civiles et militaires, Mesdames et Messieurs les maires, ainsi que les habitants des communes traversées qui ont eu la gentillesse d'autoriser le passage du :

11° Rallye National du VAL D'ANCE

Pour les remercier et pour préserver leur tranquillité et leur sécurité, nous vous demandons la plus grande prudence lors des reconnaissances.

Les jours de reconnaissances sont :

Samedi 23 et Dimanche 24 mars 2013 de 09 h 00 à 19 h 00

Nous comptons sur votre compréhension et votre civisme

L'avenir des rallyes en dépend et il est entre vos mains.

Le Comité d'Organisation

11° RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE



29 – 30 mars 2013

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard, et les conditions d'organisation communes des Rallyes (France Auto Réglementation Sportive et Technique 2013).

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du Règlement	Lundi	18 février 2013
- Ouverture des Engagements	Lundi	18 février 2013
- Clôture des Engagements	Lundi	18 mars 2013
- Date et Heures des reconnaissances	Samedi	23 mars et Dimanche 24 mars de 9h00 à 19h00
- Parution et Distribution du Road Book	Samedi 23 mars et Dimanche 24 mars	au départ de l'ES1 - ANCETTE
- Vérifications Administratives	Vendredi 29 mars 2013	de 16h00 à 20h45 (précises)
- Vérifications Techniques	Vendredi 29 mars 2013	de 16h15 à 21h00 (précises)
- Heure de Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 29 mars 2013	à 16h00
- 1° Réunion du Collège des Commissaires	Vendredi 29 mars 2013	à 20h00 - P.C. du Rallye
- Publication des équipages admis au départ	Vendredi 29 mars 2013	à 21h30 - P.C. du Rallye
- Publication des heures et ordres de départ	Vendredi 29 mars 2013	à 21h30 - P.C. du Rallye
- Départ du Rallye	Samedi	30 mars 2013 à 08h00
- Affichage horaire départ de la 2 ^{ème} section	Samedi	30 mars 2013 à 12h50 (sous réserve du timing)
- Arrivée du Rallye	Samedi	30 mars 2013 à partir de 18h57
- Vérifications Finales	Samedi	30 mars 2013 à BEAUZAC
- Publication des Résultats du Rallye	Au Parc Arrivée, au plus tard 30 minutes (art. 9/3 du règlement standard) après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent	
- Remise des Prix	Samedi	30 mars 2013 à partir de 22 h 30 Au Gymnase Place des Droits de l'Homme à BAS en BASSET

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Ondaine organise les : **29 et 30 mars 2013** en tant qu'organisateur administratif et technique le :

11° RALLYE NATIONAL du VAL D'ANCE

avec le concours des Municipalités de **BAS EN BASSET, TIRANGES** et des **localités traversées**

Le présent règlement a reçu le permis d'Organisation

de la Fédération Française du Sport Automobile en date du 15 janvier 2013 n° 23

et du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne en date du 03 janvier 2013 n° 02/N/R

Président

Pascal PERONNET

Secrétariat du Rallye les 29 et 30 mars 2013
A.S.A. ONDAINE - Mairie – 43210 BAS en BASSET Tel 06 89 33 77 47

De la parution du règlement et jusqu'au 28 mars 2013:
ASA ONDAINE – BP135 – 42704 FIRMINY Cedex
Tél / Fax : 04.77.51.27.80
Tel : 06.89.33.77.47
www.asaondaine.com contact@asaondaine.com

Organisateur technique

ASA ONDAINE Mairie 43210 BAS en BASSET

1.1. – Officiels de l'Epreuve :

Organisateur technique : ASA ONDAINE	Pascal PERONNET	Lic	12797
Collège des Commissaires Sportifs			
Président :	Thierry DUPECHER	Lic	3564
Membres :	Joëlle ALLEMAND	Lic	16382
	Georges BEAL	Lic	2910
Directeur de Course	Sylvie KRZYZANOWSKI	Lic	22005
Directeurs de Course Adjoints	Louis René VERLINE	Lic	21427
	Daniel BERTHON	Lic	1621
Directeurs de Course délégués aux E.S.	Patrick ASSENAT	Lic	21221
	Jacques PRADIER	Lic	145374
	Jean Michel CARRIER	Lic	12047
Médecin Chef	Docteur RIGAUDIERE	Lic	56475
Commissaire Technique Responsable	Christian ALLOIN	Lic	13706
Commissaires Techniques	Gérard JOUVHOMME	Lic	51582
	Jean Claude CARRE	Lic	13049
	Michel JAMET	Lic	189386
	Emeric PASCAL	Lic	37568
Chargés des Relations avec les Concurrents	André LIOGIER	Lic	3362
	Yvette CECILLON	Lic	3362
Chargé des Relations avec la Presse	Serge LEQUERTIER	Lic	118035

Tableau officiel d'affichage :

**BAS EN BASSET Panneau d'affichage au parking du Gymnase (à côté du Parc fermé)
 du : 29/03/13 à 16 h 00 au 30/03/13 à la fin du rallye**

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National du Val d'Ance compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2013 (national coef 3)
- Le Challenge du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne
- Le Challenge de l'A.S.A. ONDAINE.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter exclusivement sur le site internet de l'ASA :

www.asaondaine.com:

leur engagement, et leur heure de convocation pour les vérifications qui auront lieu :

le 29 mars 2013 de 16h00 à 20h45 (précises) à
BAS EN BASSET
Gymnase, Place des Droits de l'Homme (vérifications administratives)

le 29 mars 2013 de 16h15 à 21h00 (précises) à
BAS EN BASSET
Place des Droits de l'Homme (vérifications techniques)

Il est rappelé aux concurrents que le **jour et l'horaire de convocation fixé par l'organisation** sont à **RESPECTER IMPERATIVEMENT** pour le bon fonctionnement du rallye.

En cas de non respect il y aura des pénalités financières pour retard
(cf article FFSA Prescriptions générales Article V : Vérifications)

Les éventuelles vérifications finales seront effectuées le 30 mars 2013:

Garage SATRE
BEAUZAC
Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 11° Rallye National du VAL d'ANCE, **doit adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat du Rallye** (le cachet de la poste faisant foi) **la demande d'engagement ci-jointe COMPLETEMENT REMPLIE accompagnée des droits d'engagements et des photocopies demandées**

avant le **lundi 18 mars 2013 minuit**, à l'adresse suivante :

ASA ONDAINE
BP 135
42704 FIRMINY Cedex

3.1.10P.

Le nombre d'engagés est fixé à 150 maximum.

3.1.1.1 - Concurrents admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

3.1.11.1P.– Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

a - Avec la publicité facultative des organisateurs : **450 €**

b - Sans la publicité facultative des organisateurs : **900 €**

Pour les Equipages 100% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **430 €**

Pour les Equipages 50% ASA ONDAINE les droits d'Engagement sont fixés à **440 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, COMPLETEMENT remplie et accompagnée des photocopies : des licences valable pour l'année en cours, des permis de conduire en cours de validité, de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation (passport technique) de la voiture, et le cas échéant de la fiche de prêt de la voiture) Nouvelles directives FFSA d'identification des voitures depuis le 08 juin 2012.

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par courriel à cette adresse : **contact@asaondaine.com**

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3.2 –Ordre de départ :

Selon la réglementation Standard des Rallyes 2013

pour la 1^{ère} Section

A8W, A7S, R5, R4, A7K, A8, R3, GT10 , N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, R1, N2, F212, N1, F211

Pour la 2^{ème} section et suivantes,

le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire (hors pénalités) après la 1^{ère} ES
Affichage des horaires et ordre de départ à 12h50 sous réserve que le timing le permette

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules Admis :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.1.2 Vitres :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.2. Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée **UNIQUEMENT** autour et sur le stade derrière le Gymnase

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg , ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans .
-
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
-
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
-
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent, les Concurrents sont **RESPONSABLES** de leurs assistances
-
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- En outre il est précisé que le piquetage est interdit
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée

4.3.2.1

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.3P – Limitation de changement de pièces :

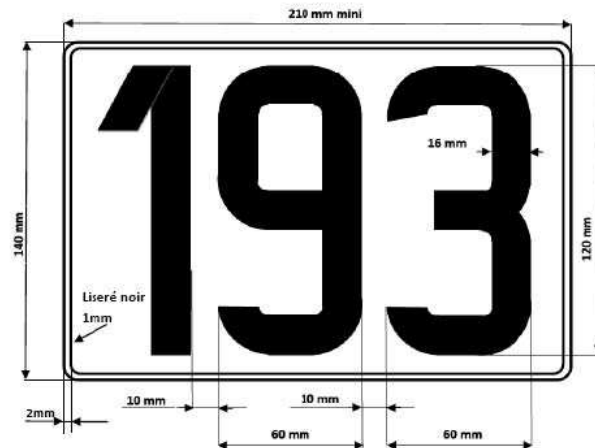
Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

4.6 – Identification des Voitures :

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye. Cette identification concerne également les voitures 0, 00, 000 en configuration de course. Le format des ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Couleur : traits noirs sur

fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.3221 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : $155 + 210 + 155 = 520\text{mm}$ = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1). Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France des Rallyes Terre et de la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une indication promotionnelle. Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520x110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

4.7 – CAMERA ET APPAREILS DE PRISES DE VUE :

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire technique Délégué ou du Commissaire Technique responsable

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative :

Seront communiquées ultérieurement par additif.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 11° Rallye National du VAL d'ANCE représente un parcours de **221** kms. Il est divisé en 1 étape et 3 sections, il comporte 6 Epreuves Spéciales d'une longueur de **104,100** kms.

Les Epreuves Spéciales sont :

ES : 1 - 4 - 6	ANCETTE - TIRANGES - CHARREES	24,000 x 3 =	72,000 kms
ES : 2 - 3 - 5	BAS en BASSET – ST HILAIRE	10,700 x 3 =	32,100 kms
			<hr/> <hr/>
			104,100 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe du présent règlement

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances seront limitées à 2 jours (23/03/13 et 24/03/13 de 9H00 à 19H00) avec un maximum de 3 passages au total. Des contrôles seront effectués pour le respect des jours de reconnaissance et le nombre de passages. **Obligation est faite d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur, délivré au départ de l'ES1**

Le Road Book est à retirer au départ de l'ES1 ANCETTE

6. 3. Carnets de Contrôle

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

6. 4. Circulation :

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

Commissaires	chasuble fluo avec fonction
Chefs de Poste	chasuble fluo avec fonction
Relations Concurrents	blouson avec fonction

7.3.17.3 Les Dépanneuses de l'organisation peuvent être missionnées par le Directeur de Course dans le seul but de libérer la route si nécessaire

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur

ARTICLE 8 P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 9 P. CLASSEMENTS

ARTICLE 10 P PRIX et COUPES

Les Prix et Coupes suivants seront distribués :

Classement Scratch	Prix	Coupes
Premier	550 €	Coupe
Deuxième	400 €	Coupe
Troisième	300 €	Coupe
Quatrième	100 €	Coupe

Classement Groupes	+ de 3 partants	Coupes
Premier	200 €	Coupe
Deuxième	150 €	Coupe
Troisième	100 €	Coupe

Classement Classes	de 1 à 4 partants	de 5 à 10 partants	de 11 à 15 partants	+ de 15 partants	Coupes
Premier	225 €	450 €	450 €	450 €	Coupe
Deuxième		225 €	225 €	225 €	Coupe
Troisième			110 €	110 €	Coupe
Quatrième				80 €	Coupe
Cinquième					Coupe

Classement Féminin	Prix	Coupes
1ère Féminine	225 €	Coupe
2ème Féminine	160 €	Coupe

Seul le **vainqueur** du Groupe **Z** sera récompensé au titre de 1° de Groupe puisqu'il n'y a pas de classe
SEULS LES PRIX SONT CUMULABLES

Les chèques seront envoyés au bénéficiaire dans le courant de la semaine suivant le rallye.

Une ou plusieurs coupes seront offertes à un ou plusieurs commissaires par tirage au sort.

Les coupes non récupérées le Samedi 30 mars 2013 lors de la remise des prix, resteront acquises à l'organisateur.

La Remise des Prix se déroulera le Samedi 30 mars 2013, à partir de 22h30 au:

GYMNASE
Place des Droits de l'Homme
(salle des Vérifications Administratives)
43210 - BAS EN BASSET

Pour la remise des prix une tenue correcte est de rigueur, d'avance le Comité d'Organisation vous en remercie.

